

de Vaulruz, qui a été invitée par notre collègue M. le Député Patrice Jordan. Je vous souhaite la bienvenue. (*Applaudissements!*)

### **Motion M1018.07 Josef Fasel/Christine Bulliard (adaptation des contributions d'encouragement dans le domaine de l'énergie)<sup>1</sup>**

#### *Retrait*

**Fasel Josef (PDC/CVP, SE).** Suite aux différentes explications fournies, données notamment par le biais du rapport N° 160, nous sommes prêts à retirer cette motion et nous émettrons des remarques lors de la révision de la LEn, dans laquelle nous espérons voir figurer quelque chose en relation avec notre motion. La motion est retirée.

– Cet objet est ainsi liquidé.

### **Motion M1038.07 Eric Collomb (apport minimal d'énergies renouvelables pour la production d'eau chaude sanitaire)<sup>2</sup>**

#### *Prise en considération*

**Collomb Eric (PDC/CVP, BR).** Je tiens d'emblée à remercier le Conseil d'Etat qui juge opportun que le canton de Fribourg s'intéresse à la production d'eau chaude sanitaire par le biais d'énergies renouvelables. La demande est toujours croissante et conjuguée à un climat géopolitique capricieux, elle contribue à rendre l'approvisionnement en énergies fossiles de plus en plus onéreux et difficile.

Ma motion ne fait certes qu'un petit pas vers plus d'indépendance énergétique, mais un pas concret et sérieux qui a le mérite d'aller dans le bon sens. Aujourd'hui les politiques ont non seulement la mission de promouvoir le recours aux énergies renouvelables, mais elles ont également le devoir de les imposer. Bien qu'assis non loin de mes amis les Verts, je n'ai pas versé dans l'écologie à tout crin, tout comme je n'ai pas perdu le sens des réalités économiques. En effet, on ne pourra pas tout promouvoir à n'importe quel prix. L'Etat n'a pas les moyens de financer seul ce passage au vert à coups de subventions et autres déductions fiscales. Imposer un apport minimal de 50% issu d'énergies renouvelables pour la production d'eau chaude sanitaire ne va pas plomber le budget des propriétaires. Avec 12 000 francs, vous installez 6 m<sup>2</sup> de capteurs solaires thermiques sur votre villa familiale, lesquels seront en mesure de couvrir 60% de vos besoins en eau chaude sanitaire. Je crois pouvoir affirmer que ce n'est pas cette dépense qui freinera les ardeurs du nouveau

propriétaire, ce d'autant plus qu'avec une économie de 400 litres de mazout par année, la rentabilité n'en est que renforcée. Je vous remercie de faire preuve de courage en imposant 50% d'énergies renouvelables pour la production d'eau chaude sanitaire pour toutes les nouvelles constructions et tous les bâtiments appartenant à l'Etat et faisant l'objet d'un assainissement du système de production d'eau chaude sanitaire. C'est un pas qui ne sera pas vain si nous sommes des milliers à le faire.

**Mutter Christa (ACG/MLB, FV).** Le groupe Alliance centre gauche soutient bien sûr à l'unanimité cette motion. J'aimerais répondre à mon collègue Eric Collomb. Les Verts regardent aussi les réalités économiques. Ce ne sont pas des subventions à tout va que l'on veut mettre dans le domaine de l'énergie. Personnellement, je trouve qu'il faut favoriser par des normes, par des mesures incitatives et par beaucoup d'informations et de conseils toutes les mesures qui sont économiquement rentables et la plupart des mesures dans le domaine du bâtiment le sont. Souvent, elles le sont seulement à terme, dans dix ou vingt ans. Des fois, il faut une subvention au départ pour encourager les propriétaires à entreprendre les travaux nécessaires. Je crois qu'avec cette motion nous avons l'exemple d'une mesure qui correspond à l'état de la technique actuelle, que l'on peut faire sans problème technique, dans une vision de rentabilité économique à relativement court terme. Contrairement à mon collègue Laurent Thévoz, je trouve que ce sont surtout les petits pas faisables qu'il faut soutenir dans une vision d'ensemble, avec beaucoup de calculs et peut-être peu d'idéologie. Je constate que souvent l'idéologie freine les calculs nécessaires. Dans ce domaine du bâtiment, M. le Conseiller d'Etat a dit que la rénovation et l'isolation de 600 bâtiments étaient très onéreux. 1500 bâtiments par année, c'est utopiste. Or, 600 bâtiments, cela représente quatre par commune. Est-ce que c'est vraiment énorme? 1500 c'est peut-être dix par communes. Est-ce que c'est illusoire? Je pense que non. Prenons des mesures comme celle-ci. Soutenons la motion Collomb. J'aimerais bien qu'il y ait une vingtaine d'autres motions dans ce sens.

**Corminboeuf Dominique (PS/SP, BR).** La motion Collomb, en abordant la problématique de la production d'eau chaude sanitaire produite en partie par les énergies renouvelables, entre dans la planification énergétique de notre canton. Le programme énergie 2009, mis en place par le plan de relance, prévoyait d'ailleurs dans les mesures ordinaires le soutien, à raison de 3,86 millions dont 2,2 en part cantonale, d'un poste concernant le thermique solaire, technique utilisée dans la production d'eau chaude sanitaire. Concernant le futur, la somme investie par un particulier dans sa propre habitation ne correspond qu'à une somme infime en rapport au prix total de la construction. Dans le cadre d'une rénovation, elle sera légèrement supérieure, mais le jeu en vaut encore largement la chandelle. Cet investissement est largement amorti par l'économie d'énergie faite dans les premières années de fonctionnement du dispositif. Actuellement, une

<sup>1</sup> Déposée le 13 juin 2007 et développée le 21 juin 2007, *BGC* p. 872; réponse du Conseil d'Etat le 1<sup>er</sup> juillet 2008, *BGC* p. 1635.

<sup>2</sup> Déposée le 14 novembre 2007 et développée le 22 novembre 2007, *BGC* p. 1871; réponse du Conseil d'Etat le 8 juillet 2008, *BGC* p. 1639.

grande partie des législations cantonales de notre pays sont en procédure de modifications ou même déjà en application. Afin d'introduire par voie légale l'obligation de l'utilisation d'énergies renouvelables pour la production d'eau chaude sanitaire dans les nouvelles constructions, ainsi que lors de rénovations de bâtiments, tous les partenaires politiques s'accordent à dire que des actions doivent être mises en route et entreprises rapidement. Le coût est minime et le gain assuré pour le porte-monnaie de l'investisseur, sans compter les retombées économiques sur de nombreuses PME travaillant dans ce domaine. Le grand gagnant, c'est surtout l'environnement. Afin de concrétiser le début d'une politique environnementale permettant de tendre vers une amélioration de notre système écologique, le groupe socialiste votera la prise en considération de cette motion et vous invite à en faire de même.

**Losey Michel (UDC/SVP, BR).** Si le groupe de l'Union démocratique du centre est favorable à la stratégie globale au niveau de la politique énergétique du canton, il en n'est pas de même par rapport à cet outil spécifique. Pourquoi? Cela a déjà été dit dans le cadre du rapport, je ne vais pas me répéter. Au niveau de notre groupe, la discussion a été assez animée, mais finalement c'est une large majorité qui a dit que, compte tenu des propos déjà énoncés dans cette enceinte concernant la rentabilité économique, il n'était pas nécessaire de l'imposer dans une loi. Le propriétaire décidera de lui-même. Si économiquement c'est rentable, il choisira cette orientation plutôt que d'aller dans une production d'eau chaude sanitaire avec de l'énergie fossile. Compte tenu de ces éléments, il n'est pas nécessaire de l'imposer dans une loi. Laissons la responsabilité individuelle à chaque propriétaire. C'est pour cette raison qu'une large majorité de notre groupe refuse cette motion.

**Fasel Josef (PDC/CVP, SE).** Je vous prie de soutenir cette motion. Par contre, il y a quelques divergences entre les textes allemand et français. En français, on dit «pour la production d'eau chaude sanitaire». Sachant que dans le canton de Fribourg c'est la version française qui fait foi, je n'ai pas trop de doute. En effet, en allemand on dit «Brauchwasser». Si c'était «Brauchwasser», on aurait un problème. Par exemple, un agriculteur dans sa chambre à lait doit produire de l'eau chaude à 80 degrés pour désinfecter les machines à traire. Si un jour l'Etat interdit de faire chauffer l'eau avec le courant du secteur, l'agriculteur sera obligé de mettre une chaudière produisant de l'eau chaude à partir de capteurs solaires. Ce serait un non-sens du point de vue financier et énergétique. Il m'a été dit que la production d'eau chaude dans la chambre à lait se disait «Brauchwasser». Je ne sais pas l'expression en français, mais ce n'est pas «eau chaude sanitaire». Je vous prie de soutenir la motion.

**Morand Jacques (PLR/FDP, GR).** La motion M1038.07 d'Eric Collomb propose de produire au moins 50% de l'énergie nécessaire pour la production d'eau chaude sanitaire de façon renouvelable. Au vu de ce qui vient d'être décidé avant, le groupe libéral-

radical trouve cette mesure déplacée. Cette motion veut cibler toutes les constructions, neuves, privées ou publiques, ce qu'on peut accepter sur le principe, mais en plus, elle veut s'appliquer également à tous les bâtiments appartenant à l'Etat et faisant l'objet d'un assainissement ou d'une rénovation du système de production. Mesdames et Messieurs les députés, vous avez accepté ce matin, il y a un instant de cela, le projet de loi N° 159 qui demande non seulement que tous les nouveaux bâtiments de l'Etat mais également ceux des communes aient une source d'énergie neutre en CO<sub>2</sub>. C'est donc 100% d'énergies renouvelables que nous venons d'accepter pour ces nouveaux bâtiments, ceci non seulement pour la production d'eau chaude sanitaire, mais pour tout le bâtiment, et ceci pas seulement pour l'Etat, mais pour toutes les communes. Il est fait mention dans le message que dans notre canton, 80% des nouvelles productions de chaleur dans les constructions neuves sont déjà faites par des pompes à chaleur. En l'état, que demander de plus raisonnable? Si on fait une comparaison pour une maison familiale qui consomme 100% d'énergie pour la totalité de ses besoins de chaleur et d'eau chaude, 20% sont nécessaires pour l'eau chaude sanitaire. Aujourd'hui, nous discutons de la moitié de ces 20%. Ceci signifie 10% de la production totale d'électricité. On veut imposer ceci. Au vu de ce qu'a dit mon collègue Losey sur la rentabilité des panneaux solaires, si elle est prouvée, laissons la liberté à l'investisseur de choisir la décision qui lui convient. Par exemple, la personne qui dit qu'elle isole mieux son bâtiment va économiser 10% sur presque la totalité de l'énergie qu'elle va consommer et pas seulement sur un peu de production d'eau chaude sanitaire. L'énergie la plus écologique est celle que l'on va économiser, celle que l'on ne va pas consommer. Au vu de ce que nous venons d'accepter tout à l'heure, vous pouvez donc constater que cette motion devient de ce fait biaisée et devrait être retirée. C'est pour les raisons de doublon énoncées que nous demandons au motionnaire de retirer sa motion. Si tel ne devait pas être le cas, une large majorité du groupe libéral-radical refusera cette motion et vous demande d'en faire de même.

**Mutter Christa (ACG/MLB, FV).** J'aimerais seulement donner une réponse à M. Losey. Il est vrai que l'on a dit que ces solutions étaient rentables. Souvent, c'est le cas à terme, entre 5, 10 à 15 ans de durée. Pour inciter les propriétaires à investir au début déjà, il faut une norme pour cette solution absolument raisonnable. Il faut ce petit coup de pouce pour favoriser les bonnes décisions.

M. Morand, il est clair que l'on peut trouver des solutions plus grandes et agir sur les autres 80%. Mais pourquoi refuser ce petit pas sur ces 50% de l'eau chaude qui est quelque chose de concret et d'applicable que d'autres cantons ont déjà introduit? Vous avez toute liberté comme investisseur de faire autre chose en plus.

**Morand Jacques (PLR/FDP, GR).** Par rapport à l'intervention que vient de faire la députée Mutter, je répète ce que j'ai dit tout à l'heure. On veut travailler

avec l'eau chaude sanitaire sur le 10% de la totalité de l'énergie qu'exige une maison. Si aujourd'hui un propriétaire dit qu'il met de l'argent parce qu'il veut mieux isoler son bâtiment pour économiser plus d'énergie, on va lui dire qu'il peut le faire, mais on va lui imposer une mesure contraignante avec des panneaux solaires qui est moins performante que l'isolation du bâtiment. Si une personne désire isoler plus son bâtiment, elle va économiser plus d'énergie. Pourquoi la faire investir dans quelque chose de moins performant par la force de loi?

**Collomb Eric (PDC/CVP, BR).** Je répondrai simplement au député Morand. Premièrement, on ne parle pas seulement de panneaux solaires. On parle d'une énergie renouvelable qui peut être autre que les panneaux solaires. Deuxièmement, vous dites qu'avec ce qu'on a voté tout à l'heure, c'est suffisant parce que l'on est dans le cadre des communes, dans le cadre de l'Etat. Vous faites quoi de tous les propriétaires privés? Ils ne sont pas du tout concernés par cette loi, du point de vue de la neutralité que l'on vient de voter au niveau du CO<sub>2</sub>. Les propriétaires privés ne sont pas concernés.

Concernant mon collègue Losey qui dit «laissons le choix, puisque c'est meilleur marché, on ne va pas prendre une solution plus chère». Aujourd'hui, sur le marché de l'automobile, il y a des voitures qui consomment 4 litres au 100. Je ne crois pas que le député Losey a une voiture qui consomme 4 litre au 100. Pourtant, c'est moins cher, d'en consommer 4, il ne le fait tout de même pas. Aujourd'hui, on demande d'imposer ceci parce que c'est une possibilité de dire qu'une fois pour toutes on est obligé dans une nouvelle construction d'utiliser l'énergie renouvelable à 50% pour la production en eau chaude sanitaire. Je ne peux que vous encourager à avoir un petit peu plus de courage que certains et à voter cette motion.

**Binz Joseph (UDC/SVP, SE).** Mein Kollege Losey hat kundgetan, was wir diskutiert haben. Ich habe jedoch noch eine Frage an meinen Kollegen Collomb: «Du bist ja im Strassentransport tätig. Bist du immer noch für neue Gesetze und für neue Abgaben?» Ich habe genug! Daher werde ich gegen diese Motion stimmen.

**Bapst Markus (PDC/CVP, SE).** Il me semble que les chiffres que le député Morand avance sont trop faibles. J'ai d'autres chiffres en tête. Je veux bien que l'exemple par rapport à l'isolation de l'enveloppe joue. Puisque le chef du Service de l'Energie est dans la salle, il peut nous donner les chiffres corrects. Il me semble que la consommation d'eau chaude sanitaire d'un ménage s'approche plutôt des 30%. Il me semble que les chiffres avancés sont trop faibles.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** La proposition du motionnaire Collomb consiste à introduire une disposition imposant qu'au moins 50% de l'énergie nécessaire pour la production d'eau chaude sanitaire soit renouvelable. Il faut parler clairement. Cela concerne tous les bâtiments neufs, privés ou publics, mais également tous les bâtiments

appartenant à l'Etat et aux communes et faisant l'objet d'un assainissement ou d'une rénovation du système de production d'eau chaude. Le deuxième volet, cet assainissement ou la rénovation du système de production d'eau chaude ne concerne pas les personnes privées. Si on fait une rénovation, Messieurs les Députés Losey et Morand, soyons conséquents et allons dans la direction qui est indiquée.

Avec l'évolution du prix des combustibles fossiles, la valorisation de certaines ressources énergétiques renouvelables est devenue très compétitive et s'inscrit dans l'état de la technique actuelle. Il s'agit notamment de la pompe à chaleur, du solaire thermique, du chauffage au bois et de l'utilisation des rejets de chaleur. Je peux donner la réponse: l'eau chaude sanitaire représente environ 30%. D'autres cantons, dont le canton de Vaud, applique une mesure similaire ou envisage de le faire. Pour Fribourg, une telle mesure s'inscrirait tout à fait dans la direction de la politique énergétique actuelle du canton et serait compatible avec la nouvelle stratégie de politique énergétique adoptée par le Conseil d'Etat et dont le rapport vous a été soumis. Finalement, la mise en application de la motion ne nécessiterait pas d'adaptation de la structure existante, puisque le contrôle d'application s'opérerait au travers de la procédure de demande de permis de construire, ni de modification de la planification financière de l'Etat. Dans ce contexte, nous vous prions d'accepter la motion.

Herr Grossrat Fasel, Sie haben darauf aufmerksam gemacht, dass die Übersetzung im Deutschen falsch sei und dass man «Brauchwasser» nicht verwenden sollte. Ich bin mit Ihnen einverstanden. Wir werden das im Rahmen der Gesetzesvorlage dann entsprechend korrigieren.

Permettez-moi tout de même de donner une petite clarification concernant la définition d'eau chaude sanitaire. Quand on parle d'eau chaude sanitaire, on parle de l'eau chaude soutirée au robinet ou à la douche en principe à une température maximale de 60° et pouvant satisfaire les besoins d'exploitation de locaux sanitaires, salles de bain, WC, vestiaires, etc. L'eau chaude utilisée pour des processus industriels, je parle aussi de l'eau chaude utilisée dans l'agriculture, nécessitant régulièrement des niveaux de température sensiblement plus élevés pour des questions d'hygiène, n'est pas à prendre en considération dans cette catégorie. Le manque de précision dans la version allemande sera corrigé.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 54 voix contre 23. Il y a 5 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggé (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F

(LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP). Total: 54.

*Ont voté non:*

Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Cottet (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Losey (BR, UDC/SVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 23.

*Se sont abstenus:*

Brodard J. (SC, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Studer T. (LA, PDC/CVP). Total: 5.

## Motion M1042.07 Nicolas Rime/Olivier Suter (énergies renouvelables)<sup>1</sup>

et

## Motion M1043.07 Nicolas Rime/Olivier Suter (pourcentage d'utilisation et/ou de production d'énergie-s renouvelable-s dans les nouvelles constructions)<sup>2</sup>

*Retrait*

**Suter Olivier** (ACG/MLB, SC). Dans la discussion sur le rapport, j'ai indiqué que nous retirions les motions que nous avions présentées et qui figurent aux points 6 et 7 de l'ordre du jour.

– Ces motions étant retirées, ces objets sont liquidés.

## Postulat P2039.08 Denis Grandjean (lac de la Veveyse – centrales hydroélectriques)<sup>3</sup>

*Prise en considération*

**Grandjean Denis** (PDC/CVP, VE). Je remercie le Conseil d'Etat de considérer qu'une analyse du poten-

tiel hydroélectrique serait opportune dans notre canton. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat ne traite que le côté énergétique et il est vrai que cet aspect est très important dans un canton où le groupe e ne présente qu'une autoproduction de 30% et où nous devons donc importer le 70% de notre électricité. En 1914, la Suisse comptait près de 7000 mini-centrales hydroélectriques. Actuellement, ce chiffre est bien en-dessous de 1000, ces mini-centrales ayant été délaissées au profit de gros centres de production. Dans notre canton, il y a également de nombreuses centrales qui ont été abandonnées, comme à Châtel-Saint-Denis, au confluent des Veveyse, de Châtel et de Fégire. La Confédération, consciente que l'avenir du courant propre en Suisse passera par la réaffectation de milliers de petites centrales, a garanti durant 25 ans le paiement de 15 à 35 cts par kW selon la taille de la centrale. Il y a également la production d'électricité dans les réseaux d'eau potable ou usée qui peut avoir un bel avenir.

Mais, il y a l'aspect de production d'électricité indigène propre à nos cours d'eau. Il y a également lieu de tenir compte des changements climatiques. Ces dernières années, le réchauffement climatique provoque des sécheresses dans certaines régions de notre pays. Le manque d'eau peut provoquer la perte de la moitié de la récolte. L'irrigation pourrait aider les cultures touchées. Actuellement, 38 000 hectares de surface agricole utile sont régulièrement irrigués en Suisse. Pour l'avenir, afin de garantir la production, il faudra irriguer jusqu'à 400 000 hectares, soit près de dix fois plus. Les scénarios climatiques montrent que la Suisse deviendra toujours plus sèche en été et que l'on comptera jusqu'à 20% de précipitations en moins en été. Afin de pouvoir irriguer, il faudra des réserves d'eau. De nouveaux lacs artificiels permettraient de sauver une bonne partie de nos cultures. Il y a également les désastres lors de très gros orages ou de grandes crues où les lacs artificiels jouent formidablement le rôle de régulateurs de débit pour éviter une partie des inondations dans nos villes de plaine. Les lacs artificiels favorisent également le tourisme, le bien-être et la santé des personnes comme au lac de Montsalvens avec son superbe sentier pédestre. Il y a également le bassin de la pisciculture de Neirivue qui trouve son origine dans un petit barrage pour une petite centrale hydroélectrique. En ce qui concerne ma proposition pour un lac de la Veveyse situé au Vieux Châtel, à cet endroit, au confluent des deux Veveyse, une usine électrique avec des conduites forcées a été utilisée de nombreuses années. Une famille vivait dans l'habitation. Cet endroit est situé au fond des gorges profondes de plus de 100 mètres et a de nombreux points communs avec le secteur du lac de Montsalvens. J'ai eu de nombreux appels suite au dépôt de mon postulat. Une personne m'a dit que ce serait une installation idéale pour travailler comme au lac de l'Hongrin avec le turbinage la journée où le besoin d'électricité est important et le pompage de l'eau du lac Léman la nuit où nous avons trop de courant à disposition.

Vous voyez qu'il y a des possibilités. Châtel-Saint-Denis, dont M. le Syndic François Genoud a reçu des mains du conseiller fédéral Moritz Leuenberger le label «cité de l'énergie» en octobre 2008, aurait encore des possibilités de produire du courant propre avec ses

<sup>1</sup> Déposée et développée le 14 décembre 2007, BGC p. 2139; réponse du Conseil d'Etat le 8 juillet 2008, BGC p. 1640.

<sup>2</sup> Déposée et développée le 14 décembre 2007, BGC p. 2140; réponse du Conseil d'Etat le 19 août 2008, BGC p. 1641.

<sup>3</sup> Déposé et développé le 2 septembre 2008, BGC p. 1659; réponse du Conseil d'Etat le 29 septembre 2009, BGC pp. 2378ss.